

**RECENSEMENT**

## UNE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Les communes de moins de 10 000 habitants doivent effectuer le recensement de leur population tous les 5 ans. Sur Erdre & Gesvres, les enquêtes sont réalisées par les services de la Communauté de Communes en collaboration avec les communes.

Cinq groupes de communes ont été constitués afin de mettre en place un cycle de recensement. Chaque année, les habitants des communes d'un de ces groupes sont recensés. Tous les cinq ans, les communes d'Erdre & Gesvres sont ainsi recensés et 100 % de leur population aura été prise en compte. Cette organisation permet de mutualiser les ressources humaines et financières entre les communes.

les cycles de recensement sur Erdre & Gesvres

2017	2018	2019	2020	2021
Grandchamp-des-Fontaines	Sucé-sur-Erdre	Saint-Mars-du-Désert	Fay-de-Bretagne	Casson
Nort-sur-Erdre	Treillières		Héric	Les Touches
Petit-Mars				Vigneux-de-Bretagne
				Notre-Dame-des-Landes

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Ces données serviront notamment à adapter les équipements et les infrastructures pour mieux répondre à vos besoins : nombre de crèches, de pharmacies, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc.

Ces enquêtes sont obligatoires et les données restent confidentielles. Les noms et prénoms ne sont pas conservés dans les bases de données.

## ALLER PLUS LOIN

### SUR INTERNET

- > [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)
- > [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



**Mairie de Petit-Mars**

22, boulevard Saint Laurent  
44390 Petit Mars

☎ 02 40 72 77 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

**Horaires :**

**Lundi – Mercredi – Jeudi**

9h à 12h / 14h à 17h

**Mardi – Vendredi – Samedi**

9h à 12h